

(1)

(N^o 194.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 11 MAI 1876.

Pêche dans les eaux des fleuves et rivières.

(Pétition d'habitants de Gand, analysée le 18 mars 1875)

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION PERMANENTE DE L'INDUSTRIE (1), PAR M. CRUYT.

MESSIEURS,

La commission de l'industrie, considérant que la pétition des habitants de Gand tendante à ce que la pêche dans les eaux des fleuves et rivières ne soit interdite que du 1^{er} au 15 avril, se rattache aux conditions établies dans les adjudications publiques de la pêche, et que, d'autre part, elle soulève des questions scientifiques et spéciales, dont l'administration que la chose concerne doit posséder les éléments, — propose le renvoi de la requête à M. le Ministre de l'Intérieur avec prière d'un bienveillant examen.

Le Rapporteur,

ALEX. CRUYT.

Le Président,

DE LEHAYE.

(1) La commission est composée de MM. DE LEHAYE, président, SIMONIS, DESCAMPS, JANSSENS, MREUS, CRUYT, DRION, DELAET et VAN ISEGHEM.
